

Décorations de Noël

Cette année, bonhommes de neige, ou de pain d'épices réalisés par les enfants des écoles, du centre de loisirs et des Lutins, ont été installés place de l'Eglise, place de l'Orme ou devant la mairie, ainsi qu'une boîte aux lettres du Père Noël. Quelques nouvelles guirlandes ont été installées et la municipalité souhaite acquérir progressivement de nouvelles décorations lumineuses pour les disposer dans les autres quartiers du village. Merci à celles et ceux qui ont contribué à cette réalisation et à ceux qui embellissent notre village par l'illumination de leurs maisons.



Plantations des arbres

Le 5 décembre dernier, les 14 naissances de 2015 et la dernière de 2014 ont été fêtées par la plantation, symbolique, d'arbres fruitiers qui contribueront à aménager le verger communal situé rue de la Fontaine et qui est voué à devenir un lieu de promenade et un parcours de santé. Parents, frères et sœurs sont venus mettre la dernière pelletée de terre au pied des cognassiers, pommiers, châtaigniers et noyers dont les fruits ont vocation à être cueillis par toutes et tous. Le pot de l'amitié a ensuite été offert par Dammartin animation dans l'enceinte du marché de Noël à la Maison du Temps Libre.



L'Équipe Municipale
vous souhaite
de très belles
fêtes de fin d'année



Dammart'info

<http://dammartinsurtigeaux.net> mairie.damtig@wanadoo.fr Numéro de téléphone : 01 64 04 32 72
@dst_off



Où en sommes-nous ?

Jour après jour, nous cheminons sur la voie du vivre ensemble dans notre village et le Conseil Municipal joue là un rôle déterminant : ses membres sont chargés de prendre les décisions qui organisent la vie dans le village et les relations entre les habitants : entretenir et moderniser les équipements communaux, assurer le bon fonctionnement des services, favoriser les actions des associations, encourager les animations festives et culturelles.

Certains sujets sont complexes et leur résolution peut avoir des répercussions financières importantes, ils nécessitent alors une réflexion approfondie et progressive. Dans ce bulletin, nous vous disons où nous en sommes sur les dossiers en cours. Prenez connaissance de tout cela et n'hésitez pas ensuite à nous interpeller et à nous interroger pour plus d'explications.

L'organisation de notre équipe municipale s'est précisée au fur et à mesure depuis les élections et elle évolue encore. Les tâches ont été réparties et les conseillers portent tous un ou plusieurs dossiers, seuls ou bien à plusieurs ; la tâche est intense.

Elu Maire depuis notre installation en mars 2014, Francis Beltran a dû faire face à une charge de travail accrue dans le cadre de ses responsabilités professionnelles et ceci a grandement limité sa disponibilité pour remplir sa fonction. Nous avons discuté de cela au sein de notre équipe et nous avons convenu ensemble de nous réorganiser pour rendre la fonction de Francis Beltran compatible avec ses disponibilités. C'est ainsi qu'il a donné démission de sa fonction de Maire à la date d'effet du 16 novembre tout en demeurant conseiller municipal investi et actif.

Conformément à ce que prévoit la loi, j'assure en tant que Premier Adjoint l'intérim du Maire. Le Conseil Municipal poursuit sa mission et les dossiers continuent d'avancer dans tous les domaines. Le cap vers une modernisation de notre commune est maintenu, le souci d'un lien profond avec vous est toujours présent ; l'équipe municipale sait où elle va.

Au fil des mois, trois de nos collègues élus avec nous au Conseil Municipal avaient décidé de mettre fin à leur mission laissant ainsi trois sièges vacants.

Pour pouvoir procéder à l'élection d'un nouveau Maire, il est obligatoire que le conseil municipal soit au complet de ses quinze membres et il faut mettre en oeuvre des élections municipales complémentaires dont la date a été fixée par le Préfet de Seine et Marne aux 24 et 31 janvier 2016.

Notre équipe municipale considère qu'il s'agit là d'une réelle opportunité d'accueillir des personnes qui soient concernées par l'intérêt général, qui aiment le travail en équipe et qui acceptent de sacrifier un peu de leur temps et de leurs préoccupations au service de la collectivité, et cela sans rechercher quelconque avantage personnel. Une sorte de don de soi pendant quelque temps à l'issue duquel le flambeau sera transmis à d'autres qui prendront le relais.

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques informations complémentaires sur la tenue de ces élections et sur les démarches que doivent accomplir les candidats. N'hésitez pas à nous interroger en Mairie si vous avez besoin de précisions.

Intéressez-vous à ces élections, soyez candidat, je vous invite à tout mais pas à l'indifférence sur la vie dans notre village !

Bernard Lemoine
1er Adjoint en charge de
l'intérim du maire

Restaurant scolaire

Constat : Les repas de la cantine sont servis dans la maison du temps libre. La configuration actuelle de ces locaux ne permet pas le respect des normes : le local de la cuisine est trop exigü, l'organisation de l'espace n'est pas conforme, l'installation de vestiaires est impossible. Par ailleurs, de plus en plus d'activités se succèdent quotidiennement dans la MTL. Ceci est un motif supplémentaire pour envisager la construction d'un bâtiment spécifique pour la fonction « réfectoire ».

Actions : Au printemps dernier, l'équipe municipale a missionné un architecte pour concevoir un projet de construction d'un restaurant scolaire. Ce bâtiment pourrait être localisé à l'emplacement actuellement occupé par l'ancien terrain de basket. L'avant projet sommaire a été remis pour un coût prévisionnel d'environ 400 000 HT.

Perspectives : Une subvention nous est d'ores et déjà accordée. Le Conseil Municipal n'a pas encore pris de décision. La faisabilité de l'opération dépend de l'obtention de subventions complémentaires afin de diminuer la charge financière pour la commune.

Le recours à un type de construction modulaire est parallèlement étudié.

Circulation

Constat : La population de la région et de notre village augmente à un rythme élevé. Les modes de vie actuels reposent sur des déplacements fréquents et systématisés en voiture. Il s'ensuit un trafic très élevé dans les rues de notre village qui n'a pas été conçu pour cela. Le stationnement de tous ces véhicules réclame énormément de place et celle-ci est globalement insuffisante. Les vitesses observées sont souvent très élevées, provoquant des risques d'accident et créent une insécurité réelle pour les piétons et parmi eux les plus exposés, pour les enfants et leurs accompagnants ainsi que les personnes les moins jeunes.

Actions : La visite de voirie évoquée ci-dessous qui est enclenchée à partir du samedi 12 décembre pour se dérouler en quatre étapes jusqu'au samedi 2 janvier comprend l'examen des conditions de circulation dans le village et leurs conséquences. Dans cette perspective, l'échange auquel la population du village est invitée prend toute son importance.

Perspectives : Des dispositions pourront être étudiées en termes de sens de circulation, de limitation de vitesse autorisée, d'incitation à stationner les voitures à l'intérieur des propriétés.

Pont de coude

Constat : Le Pont de Coude a été construit à la fin du 19^{ème} siècle et il relie Dammartin et Guérard par-dessus le Grand Morin. Il est en très mauvais état et suite à la réalisation d'un diagnostic, il été fermé à la circulation des véhicules à moteur le 02 mai 2014 par décision des Maires des deux communes.

Actions : Les communes de Dammartin sur Tigeaux et Guérard sont toutes deux propriétaires de ce pont et ont décidé de parvenir à le ré-ouvrir à la circulation automobile soit en le faisant restaurer soit en le faisant reconstruire. Les deux conseils municipaux ont récemment délibéré pour approuver une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Guérard. Cette convention prévoit notamment la création d'un comité de pilotage qui soit constitué d'élus des deux communes et fixe la répartition du coût de cette opération à deux tiers pour Guérard et un tiers pour Dammartin, de façon à faire supporter à chaque habitant des deux communes une charge égale.

Perspectives : Le comité de pilotage va bientôt se réunir et considèrera le projet dans toute sa globalité. Il rendra compte aux conseils municipaux des deux communes et les deux assemblées approuveront le projet qui aura été finalisé pour en lancer la réalisation. Des subventions vont être sollicitées. Une attention particulière portera sur la mise en place de part et d'autre de l'ouvrage de dispositifs visant à limiter le nombre de passages de véhicules et à modérer leur vitesse.

Le château d'eau

Constat : En octobre 2014, le Maire de la commune a pris la décision de déconnecter le réservoir du réseau de distribution d'eau potable après la constatation de plusieurs défauts pouvant entraîner un risque d'insalubrité.

Missions : avant d'envisager tous travaux de réparation, la municipalité a fait réaliser un diagnostic complet de l'ouvrage qui date de 1932 pour pouvoir ensuite valablement définir une solution de réhabilitation adaptée et pérenne.

Le rapport final a été présenté à l'équipe municipale le 12 novembre dernier et met en évidence que des travaux importants sur la structure en béton sont nécessaires. Le coût de la réparation complète de l'ouvrage est estimé à 282 000 euros HT. Il s'agit d'un montant très élevé.

Deux actions essentielles sont attendues du château d'eau : premièrement, distribuer l'eau potable sur tout le village dans des conditions satisfaisantes de pression au robinet ; deuxièmement, constituer une réserve d'eau suffisante pour la défense incendie.

Perspectives : le Conseil Municipal étudie les procédés alternatifs qui pourraient être envisagés pour répondre à ces deux nécessités à des coûts nettement moins élevés à savoir l'augmentation du débit entrant de l'eau potable sur la commune et la mise en place, sur le réseau, de surpresseurs. Il faut vérifier la faisabilité de ces procédés.

A.G. du Brochet

21 décembre 2015 à 19h

Maison du Temps Libre

Voteux du Conseil municipal

9 Janvier 2016 à 11h

Maison du Temps Libre

Soirée Franco-brésilienne par l'APAE

9 Janvier 2016 à 19h

Maison du Temps Libre

A.G. du Café Associatif

17 janvier 2016 à 10h

Café Associatif

A.G. de l'APAE

23 Janvier 2016

Salle de réunion

A.G. des Lutins

6 février 2016

A.G. Familles Rurales

12 février 2016

Élections complémentaires

Constat : Il est nécessaire que le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouveau Maire et son effectif soit quinze membres, doit être au complet pour que cela soit possible. Trois conseillers municipaux doivent être réélus. Retrouvez sur le site internet de la commune les informations pratiques pour déposer votre candidature en Sous Préfecture de Provins

Pour le premier tour, le lundi 4 janvier 2016, le mardi 5 janvier 2016 et le jeudi 7 janvier 2016 de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

Pour le second tour, le lundi 25 janvier 2016 et le mardi 26 janvier 2016 de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

Voirie

Constat : Les chaussées des rues du village et des routes de la commune sont pour nombre d'entre elles dans un état médiocre et leur dégradation tend à s'aggraver si rien n'est fait. Nombre de ces rues sont dépourvues de trottoirs et lorsqu'ils existent, ils sont fréquemment en mauvais état. Notre commune ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour déclencher instantanément une réfection complète de tous ces équipements. Une démarche de reprise en mains ne peut être mise en œuvre que progressivement.

Actions : L'équipe municipale démarre un recensement exhaustif de ces équipements de voirie, quartier par quartier. Leur état sera noté. Ce recensement est lancé maintenant par un déplacement des élus sur le terrain pour observer et constater les choses. Les habitants sont invités à venir rejoindre les conseillers municipaux pour faire part de leurs remarques et l'occasion sera saisie de prendre en compte les autres sujets liés à l'occupation du domaine public tels que le stationnement des véhicules, les emplacements des poubelles, les itinéraires piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Perspectives : La contrainte financière rend obligatoire l'étalement dans le temps de ces travaux. Une priorisation sera dressée de l'urgence à remettre en état les chaussées de tel ou tel endroit de façon à intervenir là où c'est le plus nécessaire. Cette démarche sera précédée si nécessaire de la réfection des réseaux enterrés et notamment des canalisations de distribution d'eau potable.



Urbanisme

Constat : Le cadre législatif qui fixe les règles de constructibilité sur notre territoire a beaucoup évolué avec l'adoption de la loi ALUR promulguée en mars 2014. L'un de ses objectifs était de faciliter la construction de logements pour répondre à la crise du logement. Ainsi, toute référence au Coefficient d'Occupation du Sol (COS) a été supprimée et ceci conduit à ce que de nombreuses habitations puissent être bâties sur des terrains plus petits de part et d'autre des maisons existantes. Il en résulte une multiplication de constructions nouvelles à l'intérieur du village et un accroissement significatif de la population du village qui a maintenant atteint les mille âmes.

D'autre part, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit une zone constructible au sud-ouest du village dans un secteur compris entre l'avenue de la gare et la rue de la Fontaine au lieu-dit « les Grouettes ». Des investisseurs étudient la conception d'un projet de lotissement de plusieurs dizaines d'habitations qui pourrait démarrer à cet endroit d'ici un à deux ans.